

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DF 14 Demandes d'autorisations administratives concernant la démolition reconstruction d'un bâtiment et le déplacement des guichets du Jardin d'Acclimatation au Bois de Boulogne (16e).

M. Bernard GAUDILLERE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'autoriser la société anonyme « le Jardin d'Acclimatation » à déposer toutes les demandes d'Autorisations d'Urbanisme nécessaires à l'aménagement visé en objet du Jardin d'Acclimatation, délégation de Service Public, au Bois de Boulogne, à Paris 16^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 30 septembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

La société anonyme « Jardin d'Acclimatation » est autorisée à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet de démolition reconstruction d'un bâtiment de 140 m2 environ à usage de sanitaire, PC sécurité et infirmerie, ainsi qu'à la réalisation du projet de déplacement des guichets de l'entrée « Sablons » du jardin d'acclimatation, exigées par les législations et réglementations en vigueur, notamment le code de l'urbanisme, de l'environnement ou du patrimoine, telles que permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable.